

DECISION MUNICIPALE n°2025-246

**Marché de Réhabilitation thermique de 6 logements collectifs  
au 8 rue Paul Letombe à Neuilly-Plaisance**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le projet de réhabilitation thermique et technique de l'immeuble sis 8 rue Paul Letombe à Neuilly-Plaisance,

**Considérant** la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur GIP Maximilien le 04 juillet 2025,

**Considérant** que les sociétés SOREHCO et JDS ont remis une candidature et une offre,

**Considérant** que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

**Considérant** la phase de négociation lancée par courriel en date du 1<sup>er</sup> août 2025 auprès de l'ensemble des candidats,

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société SOREHCO, sise 45 Avenue du Général de Gaulle à Le Plessis-Tréville (94420) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 15 / 09 / 2025

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20250811-DM-CAM-2025246-AR  
Date de télétransmission : 11/08/2025  
Date de réception préfecture : 11/08/2025

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E  
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

**Article 1 :** De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant la réhabilitation thermique de 6 logements collectifs au 8 rue Paul Letombe à Neuilly-Plaisance avec la société SOREHCO sise 45 Avenue du Général de Gaulle à Le Plessis-Tréville (94420), pour un montant de 257 415,00 euros HT soit 308 898,00 euros TTC.

**Article 2 :** Précise que le marché sera conclu avec le titulaire à compter de la notification jusqu'à la réception des travaux.

**Article 3 :** Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 4 :** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Noisy-le-Grand.

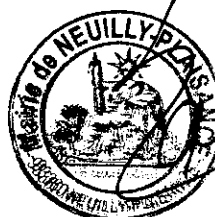
**Article 5 :** La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 11 AOUT 2025

Christian DEMUYNCK

Maire



« Pour le Maire empêché, l'adjoint Martine LAMAURT »